

"Nulle contrainte en religion !" : Seuls ceux qui n'y connaissent rien y croient...

écrit par Jean Lafontaine | 2 janvier 2016



Parmi les quelques arguments constamment avancés pour démontrer que l'islam est une religion d'amour et de paix figure le verset 256 de la sourate 2 du Coran : « *Nulle contrainte en religion ! La voie droite se distingue de l'erreur. Celui qui ne croit pas au Taghout [1] et croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Allah est celui qui entend tout et sait tout.* »

[1] Mot à la signification peu claire : pays des idoles, des démons, des êtres rebelles à Dieu. Désigne fréquemment l'Occident de nos jours.

Comment concilier ce verset qui appelle apparemment à la liberté de conscience et de religion avec (entre autres) les incessantes guerres de Mahomet, la condamnation totale de l'apostasie (encore aujourd'hui – et en France –), l'interdiction pour une musulmane de se marier avec un non-musulman, etc. ?

Malheureusement, les islamologues ne semblent guère étonnés par cette contradiction évidente, ou alors ils ne veulent

surtout pas en parler (bonne réponse !...) : nulle aide à l'explication de cette énigme donc à attendre de leur côté.

Alors essayons de comprendre en lisant les textes musulmans, et en particulier la biographie de Mahomet. Par chance, ce verset fait partie des versets du Coran mentionnés explicitement par la biographie de Mahomet reconnue par tous les musulmans (la Sîra d'Ibn Ishâq/Ibn Hîcham du IX^{ème} siècle après JC) : on en connaît donc les conditions d'énonciation précises (ou du moins celles reconnues comme valides par tous les musulmans).

La Sîra indique les conditions de la révélation de ce verset : dans les premiers temps du séjour de Mahomet à Médine, peu après l'hégire, Mahomet tenta quelque mois de convertir les juifs de Médine à l'islam. En effet, Mahomet espérait les rallier à sa cause et ainsi se sécuriser militairement.

L'islam empruntant l'essentiel de sa doctrine au judaïsme, la proximité et les discussions religieuses étaient naturelles entre la communauté juive et les musulmans. Mahomet dit aux juifs qu'ils pouvaient trouver dans leur propre Écriture que Mahomet était l'Envoyé d'Allah, qu'ils devaient donc le croire, en leur adjurant de vérifier eux-mêmes. Mahomet dit donc : *« Si vous ne trouvez pas cela dans votre Écriture Sacrée, alors il n'y pas lieu de vous forcer. Nulle contrainte en religion ! La rectitude s'est distinguée de l'aberration ; je vous invite donc à croire en Allah et en son prophète. »*

Il n'y a nulle contrainte en religion, Mahomet « invitait » néanmoins à croire en lui : cela étant, on peut être étonné par la première assertion qui paraît confuse : *« Si vous ne trouvez pas cela dans votre Écriture Sacrée, alors il n'y pas lieu de vous forcer. »* car il suffisait de lire : or si cela n'y était pas, ce que les juifs ont conclu naturellement, que devient la prétention à la légitimité biblique revendiquée par Mahomet comme continuateur du judaïsme ?

Bref, on voit de toutes les façons que ce verset fait référence à une situation historique bien spécifique correspondant à la **courte période où Mahomet a tenté de convertir les juifs de Médine, avant qu'il ne se décidât à les chasser ou à les exterminer**. Ce verset s'adressait donc spécifiquement aux juifs et il n'était pas encore d'actualité à ce moment d'employer la force. Une fois que Mahomet fut convaincu qu'essayer de les convertir était peine perdue (les juifs lui ayant ri au nez comme indiqué dans la *Sîra*) et que le *jihad* fut proclamé, les juifs (entre autres...) devinrent des ennemis déclarés et la situation changea radicalement.

Les tribus juives de Médine furent ainsi chassées ou exterminées (comme les Banû Quraydha, dont les 600 à 900 prisonniers furent égorgés par petits groupes par Mahomet et ses partisans) et **tous les juifs durent quitter l'Arabie** comme le rapporte la *Sîra* : « Omar apprit que le Prophète, au cours de sa dernière maladie, avait dit : « Il ne devra y avoir qu'une seule religion dans l'île des Arabes. » Omar s'assura alors de l'authenticité de ce hadith et envoya dire aux juifs de Khaybar : « Celui qui parmi vous détient un contrat écrit avec le Prophète, qu'il me le rapporte et je m'engage à le respecter. Par contre, celui qui ne détient pas de contrat, qu'il se préparer à l'exil. En effet, le Prophète avait dit qu'il ne pouvait y avoir en Arabie qu'une seule religion. » Ainsi Omar bannit-il d'Arabie tous les juifs qui n'avaient pas de contrat écrit avec le Prophète. »

Ainsi, en redonnant la chronologie historique des événements correspondant à ce verset, l'énigme est résolue et tout s'éclaire ; **la contradiction doctrinale disparaît : le *jihad* a abrogé la tolérance dont Mahomet faisait preuve par nécessité politique au début de sa prédication.**

L'occultation volontaire de cette évolution de la prédication (appel au *jihad*, batailles, razzias, extermination des juifs...) est sans doute ce qui permet au C.F.C.M. de proclamer sans vergogne dans l'article 16 de la Convention citoyenne des

musulmans de France : « L'islam dans sa vocation n'entend pas imposer sa vérité, ni forcer quiconque à adopter sa croyance et ses rites. **L'islam respecte la foi d'autrui dans la tolérance et le dialogue.** »